



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Civaux-Probleme-d-etancheite-et-de-confinement-suite-a-de-s-travaux>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Civaux : Problème d'étanchéité et de confinement suite à des travaux**

10 septembre 2020

France : Civaux : Problème d'étanchéité et de confinement suite à des travaux

EDF a découvert que depuis plusieurs semaines, les substances radioactives présentent dans l'enceinte du réacteur 1 de la centrale de Civaux (Nouvelle-Aquitaine) ne sont plus confinées comme il se doit. Un problème d'étanchéité au niveau du sas d'accès, causé par des travaux de maintenance, a été mis à jour le 6 septembre 2020. Les travaux eux remontent à l'été.

L'exploitant a donc mis plusieurs semaines à détecter cette erreur commise "suite à un essai effectué en août dans le cadre des opérations de maintenance de l'arrêt" du réacteur depuis le 14 mars pour visite partielle [1]. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) précise qu'**un fond plein assurant l'étanchéité d'un joint n'a pas été resserré ni vérifié après la réalisation le 2 août 2020 d'une opération de maintenance. L'étanchéité des installations et le confinement des substances radioactives à l'intérieur de l'enceinte du réacteur est pourtant un principe de base en matière de nucléaire.** C'est ce qui permet de limiter leur dispersion dans l'environnement et une contamination radioactive du vivant.

EDF affirme dans son communiqué que l'incident n'a eu aucune conséquence, "*l'étanchéité de l'enceinte étant restée assurée par la seconde porte d'accès intérieure*". **Ce qui est faux.** C'est par l'ASN qu'on l'apprend, l'exploitant a commis une seconde erreur, venant se surajouter à la première : **la porte intérieure du sas d'accès est restée ouverte durant plus de 30 heures.** Alors qu'il n'y avait personne dans le bâtiment réacteur. Ce qui est strictement interdit. **Un autre "oubli" qui n'a pas été détecté par l'exploitant** et qui a fait l'objet d'une autre déclaration d'un autre événement significatif. **Le bâtiment réacteur - et les particules radioactives qui s'y trouvent - est donc resté ouvert à tous vents plus d'une journée.**

L'évènement concernant la perte d'étanchéité due à l'opération de maintenance du 2 août a été déclaré le 9 septembre 2020 par EDF. Il a été considéré comme significatif pour la sûreté du fait qu'il ait fallu plus d'un mois à EDF pour s'en rendre compte. Ce **caractère tardif** démontre que le contrôle technique censé être fait après chaque intervention sur les matériels n'a pas été fait et que la

surveillance de l'installation est loin d'être efficace. **Un manque de rigueur qui démontre une mauvaise qualité des interventions de maintenance faites durant cette visite partielle du réacteur et une piètre surveillance d'EDF.** Ce type d'arrêt est pourtant un moment privilégié pour contrôler les systèmes et leurs fonctions ainsi que pour entretenir les équipements. **Un laxisme dangereux dans ce type d'industrie,** qui conduit non seulement à une méconnaissance de l'état de l'installation mais aussi à une mauvaise maîtrise des risques générés par l'activité atomique. Une maîtrise de risques pourtant souvent mise en avant par EDF pour arguer que ses usines nucléaires peuvent être sans danger.

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un événement significatif de sûreté de niveau 1

Publié le 10/09/2020

Le 6 septembre 2020, les équipes d'exploitation de la centrale nucléaire de Civaux détectent l'inétanchéité d'une des deux portes du SAS d'accès à l'enceinte de l'unité de production n°1 (alors en arrêt pour maintenance programmé). Après investigation, il s'agit d'une **bride non resserrée suite à un essai effectué en août dans le cadre des opérations de maintenance de l'arrêt.** La bride est resserrée le même jour afin de **garantir l'étanchéité de la porte.**

L'absence de serrage de la bride n'a pas eu d'impact sur la sûreté de l'installation, l'étanchéité de l'enceinte étant restée assurée par la seconde porte d'accès intérieure et l'unité de production étant en arrêt, mais sa **détection tardive** constitue toutefois un écart aux spécifications techniques d'exploitation.

L'événement a été déclaré par la centrale nucléaire de Civaux à l'Autorité de sûreté nucléaire le 9 septembre comme événement significatif de sûreté au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-civaux/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-de-surete-de-niveau-1-1>

Ce que dit l'ASN :

Porte d'un sas d'accès au bâtiment réacteur non étanche

Publié le 23/09/2020

Centrale nucléaire de Civaux - Réacteurs de 1450 MWe - EDF

Le 10 septembre 2020, l'exploitant de la centrale nucléaire de Civaux a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à l'inétanchéité du bâtiment réacteur à la suite d'une opération de maintenance. Il a complété sa déclaration le 16 septembre.

L'enceinte de confinement du réacteur, dite « bâtiment réacteur », est un bâtiment en béton à l'intérieur duquel se trouvent la cuve, les générateurs de vapeur et le pressuriseur. Elle constitue la **troisième des trois barrières entre les substances radioactives contenues dans le cœur du réacteur et l'environnement** (la première barrière étant constituée par la gaine du combustible, la deuxième étant constituée par l'enveloppe du circuit primaire principal). Elle est destinée, en cas d'accident, à retenir les substances radioactives qui seraient libérées en cas de rupture du circuit primaire. Deux sas permettent l'accès des personnes et du matériel à l'intérieur du bâtiment

réacteur.

Les règles générales d'exploitation, recueil de règles approuvées par l'Autorité de sûreté nucléaire qui définissent les règles de fonctionnement de l'installation, prévoient que dans l'état du réacteur au moment de cet évènement, les deux portes des deux sas d'accès au bâtiment réacteur soient fermées et étanches. L'entrée de personnel reste possible, mais encadrée par une prescription particulière. Cette dernière prévoit qu'une seule des deux portes d'un sas soit ouverte à la fois, pour maintenir l'étanchéité du bâtiment. De plus, les portes intérieures des deux sas du bâtiment réacteur doivent rester ouvertes pendant que des personnes évoluent à l'intérieur de façon à faciliter leur évacuation.

Le 6 septembre 2020, le réacteur était en phase de redémarrage à la suite d'un arrêt pour maintenance et renouvellement du combustible. L'exploitant a alors détecté une fuite d'air au niveau de la porte extérieure d'un sas d'accès au bâtiment réacteur alors que la porte intérieure était ouverte pour permettre la présence de personnel à l'intérieur du bâtiment réacteur.

Les équipes de maintenance ont identifié qu'**un fond plein assurant l'étanchéité d'un joint n'avait pas été resserré ni vérifié après la réalisation le 2 août 2020 d'une opération de maintenance.**

Depuis cette date, la porte intérieure du sas a été ouverte à plusieurs reprises, pour permettre l'entrée de personnes dans le bâtiment réacteur. **A chaque ouverture, l'étanchéité de la troisième barrière n'était pas assurée. Notamment, dans les jours précédant la détection de la fuite, la porte intérieure du même sas avait été laissée ouverte par erreur pendant 31 heures, en l'absence de personnel à l'intérieur du bâtiment réacteur, ce qui est contraire aux règles générales d'exploitation et qui a également fait l'objet d'une déclaration d'évènement significatif.**

Cet évènement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Toutefois, l'évènement a affecté la fonction de sûreté liée au confinement du réacteur.

En raison de sa détection tardive, cet évènement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Après avoir découvert la fuite, l'exploitant a immédiatement refermé la porte intérieure du sas avant de resserrer le joint de la porte extérieur, puis de réaliser son test de requalification le 7 septembre 2020. Ces actions lui ont permis de remettre ses installations en conformité avec les règles générales d'exploitation.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Porte-d-un-sas-d-acces-au-batiment-reacteur-non-etanche>

Notes

[1]

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-civaux/actualites/l-arret-pour-maintenance-de-l-unite-de-production-ndeg1-se-poursuit>